

Copie

Corine Courtois
Conseillère Communale
25B, rue d'Itzig
L-5231 Sandweiler

Sandweiler, le 27 octobre 2020

Claude Mousel
Conseiller Communal
42, rue Principale
L-5241 Sandweiler

Commune de Sandweiler
A l'attention du Collège échevinal
18, rue Principale
L-5240 Sandweiler

Jacqueline Breuer
Conseillère Communale
5B, rue du Pain
L-5237 Sandweiler

Patrick Martin
Conseiller Communal
12, rue d'Oetrange
L-5236 Sandweiler



27.10.2020

Concerne : Votre décision de construire une nouvelle mairie

- Budget 2020, dépenses extraordinaires, article 221311/16002, montant voté 300.000 € :
« Construction sur sol propre à usage propre : Bâtiments-Réaménagement mairie
GOCL - Construction sur sol propre à usage propre : Bâtiment - Réaménagement mairie –
Phase I - Honoraires et travaux pour l'élaboration des cahiers de charges ».
- Vérification trimestrielle : Procès-verbal récent dressé suivant l'article 146 de la loi communale.

Madame la Bourgmestre,
Messieurs les Echevins,

Par la présente, nous, les soussigné (e)s vous demandent de leur transmettre des informations quant à votre décision de construire une nouvelle mairie, vu que vous n'avez pas encore traité ce dossier dans une séance publique du Conseil communal.

Par conséquent, nous vous demandons de nous faire parvenir les pièces suivantes :

- Le décompte en rapport avec l'utilisation de cet argent, jusqu'à ce jour, de l'article 221311/16002, montant voté 300.000 € dans le budget 2020, dépenses extraordinaires ;
- Le passeport énergétique de la mairie actuelle ;
- Les différentes études qui vous ont amenées à vouloir démolir la mairie actuelle pour en construire une nouvelle au même endroit ;

- Les différents devis établis pour l'assainissement de la mairie actuelle. En effet, Madame la Bourgmestre a déclaré, dans la séance publique du 24 septembre 2020, la somme de 2.600.000 € et dans l'avis aux citoyens la somme de 3.500.000 €. Raison pour laquelle, nous serions intéressés de pouvoir étudier ces devis.
- Les factures qui prouvent réellement la fréquence à laquelle l'eau a dû être « pompée » de l'ascenseur, pour confirmer les dires de Madame la Bourgmestre à ce sujet ;
- Le coût final de la destruction de la mairie actuelle, y compris les frais pour l'installation de l'administration dans un local provisoire, etc. ;
- Le coût intégral de la construction de la nouvelle mairie (meubles, aménagement intérieur et extérieur, etc.) ;
- L'étude comparative qui simule le dégagement du CO2 pour les travaux de destruction/reconstruction de la mairie avec les travaux d'assainissement de la mairie actuelle;
- La surface de travail accordée à chaque membre (m²/personne) du personnel administratif dans les bureaux actuels comparée avec la surface accordée dans une nouvelle construction.

Cette énumération n'est certes pas exhaustive et nous maintenons le droit pour la compléter suivant l'évolution du dossier.

En plus, nous vous saurions gré de nous faire parvenir, le procès-verbal le plus récent sur la vérification trimestrielle des comptes.

En attendant de vous lire bientôt, veuillez agréer, Madame la Bourgmestre, Messieurs les Echevins, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Corine Courtois
Conseillère Communale

Claude Mousel
Conseiller Communal

Jacqueline Breuer
Conseillère Communale

Patrick Martin
Conseiller Communal




